



# **NON**

**aux dégâts infligés aux PME et à l'emploi**

**à une mise sous tutelle politique de la  
Banque nationale suisse**

**à des interdictions qui coûteraient cher  
à l'AVS et aux caisses de pension**

**au diktat du Groupe pour une Suisse sans  
armée**



**Le 29 novembre**  
**NON**

**à l'initiative extrême du Groupe  
pour une Suisse sans armée**

**NON à l'initiative fédérale « Pour  
une interdiction du financement des  
producteurs de matériel de guerre »**  
Comité « NON au diktat du GSsA »

[www.GSsA-non.ch](http://www.GSsA-non.ch)

# Table des matières

- 4 **L'initiative en bref**
- 7 **Les principaux arguments du NON, en un coup d'œil**
- 8 **La position du Conseil fédéral et du Parlement**
- 9 **Les arguments du NON**



**NON**

**aux dégâts infligés aux PME et à l'emploi**

**à des interdictions qui coûteraient cher  
à l'AVS et aux caisses de pension**

**à une mise sous tutelle politique de la  
Banque nationale suisse**

# L'initiative en bref

Depuis sa fondation en 1982, le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) ne poursuit qu'un seul objectif : abolir l'armée. Pour ce faire, il a lancé plusieurs initiatives : en 1989 et 2001 pour abolir l'armée, en 2011 pour supprimer le service militaire obligatoire, en 1997 et 2009 pour interdire l'exportation de matériel de guerre. Toutes ont été massivement rejetées par le peuple suisse.

Aujourd'hui, le GSsA lance une nouvelle offensive – avec le soutien actif des Jeunes Verts et des Jeunes socialistes (JUSO) : interdire le financement des entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans le domaine de l'armement. Motif : promouvoir la paix dans le monde. Si l'objectif est louable, la Suisse n'a pas attendu le GSsA pour s'engager sur cette voie au niveau international.

Le texte de l'initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » est clair :

**La Banque nationale suisse (BNS), les fondations et les institutions de prévoyance publique et professionnelles (AVS, AI, APG et caisses de pension) et compenswiss<sup>1</sup> n'auront plus le droit d'investir dans les entreprises suisses qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans la fabrication de matériel destiné à la défense.**

Tous les placements et financements seront soumis à ce diktat. En effet, par « financement d'un producteur de matériel de guerre », l'initiative entend :

- l'octroi à une entreprise un crédit, un prêt, une donation ou un avantage financier comparable ;
- la prise de participation dans la société (par exemple, en acquérant des actions ou des titres) ;
- l'acquisition des parts de certains produits financiers, tels que les placements collectifs de capitaux et les produits structurés qui contiennent des parts de producteurs de matériel de guerre<sup>2</sup>.

Le GSsA ne s'arrête pas là : **il demande au Conseil fédéral de s'engager activement sur les plans national et international en faveur de règles analogues applicables aux banques et aux assurances. Celles-ci aussi ne devraient plus avoir la possibilité de financer les producteurs de matériel de guerre dans le monde entier.**

<sup>1</sup> Organe chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG

<sup>2</sup> Message du Conseil fédéral du 14 juin 2019, p. 4905

# Texte de l'initiative

La Constitution est modifiée comme suit :

## Art. 107a Interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre

<sup>1</sup> Le financement des producteurs de matériel de guerre par la Banque nationale suisse, par les fondations, ainsi que par les institutions de la prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle est interdit.

<sup>2</sup> Sont réputées producteurs de matériel de guerre les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel proviennent de la production de matériel de guerre. Les équipements de déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport, y compris les munitions correspondantes, ne sont pas considérés comme matériel de guerre.

<sup>3</sup> Sont réputées financement d'un producteur de matériel de guerre les opérations suivantes :

- a. l'octroi à un producteur de matériel de guerre d'un crédit, d'un prêt, d'une donation ou d'un avantage financier comparable ;
- b. la prise de participation dans un producteur de matériel de guerre et l'acquisition de titres émis par un producteur de matériel de guerre ;
- c. l'acquisition de parts de produits financiers, comme les placements collectifs de capitaux et les produits structurés, si ces produits financiers contiennent des produits de placement visés à la let. b.

<sup>4</sup> La Confédération s'engage sur le plan national et international en faveur de la mise en place de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances.

## Art. 197, ch. 122

### 12. Disposition transitoire ad art. 107a (Interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre)

<sup>1</sup> Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur quatre ans après l'acceptation de l'art. 107a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance ; ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question.

<sup>2</sup> À compter de l'acceptation de l'art. 107a par le peuple et les cantons, aucun nouveau financement au sens de l'art. 107a ne peut plus être effectué. Les financements en cours doivent être liquidés dans un délai de quatre ans.

**Cette proposition extrême aurait des conséquences néfastes pour l'industrie de l'armement mais, aussi et surtout, pour notre système de sécurité sociale, pour la BNS et pour l'ensemble des PME suisses qui produisent des biens tant dans le domaine de l'armement que de l'industrie civile.**

Les dommages causés à la Suisse seraient bien plus importants que les effets plus que marginaux, voire nuls qu'elle aurait pour promouvoir la paix dans le monde.

## **L'interdiction du financement de matériel de guerre existe déjà !**

La loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) contient d'ores et déjà une interdiction de financer le matériel de guerre prohibé, c'est-à-dire les armes nucléaires, biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel (art. 8b et 8c LFMG) :

### *Art. 8b Interdiction du financement direct*

*<sup>1</sup> Il est interdit de financer directement le développement, la fabrication ou l'acquisition de matériels de guerre prohibés.*

*<sup>2</sup> Est considéré comme financement direct au sens de la présente loi l'octroi direct de crédits, de prêts, de donations ou d'avantages financiers comparables en vue de couvrir ou d'avancer les coûts du développement, de la fabrication ou de l'acquisition de matériels de guerre prohibés ou les frais liés à de telles activités.*

### *Art. 8c Interdiction du financement indirect*

*<sup>1</sup> Il est interdit de financer indirectement le développement, la fabrication ou l'acquisition de matériels de guerre prohibés si le but visé est de contourner l'interdiction du financement direct.*

*<sup>2</sup> Est considéré comme financement indirect au sens de la présente loi :*

- a. la participation à des sociétés qui développent, fabriquent ou acquièrent des matériels de guerre prohibés ;*
- b. l'achat d'obligations ou d'autres produits de placement émis par de telles sociétés.*

# Les principaux arguments du NON, en un coup d'oeil

## NON

### aux dégâts infligés aux PME et aux emplois !

Le quota rigide de 5% que le GssA veut fixer dans la Constitution fédérale porte fortement préjudice aux PME suisses et menace des centaines d'emplois. Ce alors que notre pays traverse une crise économique sans précédent due au coronavirus.

**Les entreprises suisses d'armement seraient les premières concernées par cette initiative. Mais en réalité, aussi toutes les PME suisses qui sont des fournisseurs de l'industrie de l'armement ou qui produisent des biens à double usage (civil et militaire) en subiraient les conséquences de plein fouet.**

En effet, la BNS, les fondations et les institutions de prévoyance publique et professionnelle ne seraient, d'une part, plus autorisées à détenir des parts dans ces entreprises et, d'autre part, les banques suisses ne pourraient plus accorder des crédits à ces PME, ni leur proposer d'autres produits similaires.

Comme le relève le Conseil fédéral dans son message du 14 juin 2019, **la majorité de ces entreprises se trouvent dans l'industrie MEM (machines, équipements électriques et métaux). Ce secteur industriel emploie au total 320'000 personnes et comprend 13'423 entreprises – dont 13'218 microentreprises et PME (soit 98% des entreprises du secteur).**

Le secteur est déjà placé sous l'étroite surveillance de l'administration fédérale ; ses exportations sont soumises aux dispositions strictes de la Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) qui a fait l'objet de récentes modifications.

Considérer, comme le font les initiants, que les entreprises suisses sont des « producteurs de matériel de guerre », du moment qu'elles réalisent 5% de leur chiffre d'affaire annuel avec de telles productions, c'est leur faire un très mauvais procès et faire fi d'une réalité bien plus nuancée. Les PME suisses ne sont pas des criminels !

**Les problèmes de périmètre d'application, ainsi que les charges administratives que le respect de ce quota rigide implique, réduiraient comme peau de chagrin les possibilités pour les PME suisses de trouver des sources d'investissement. Par conséquent, les places de travail seraient menacées.**

## NON

### à des interdictions qui coûteraient cher à l'AVS et aux caisses de pension !

Avec son quota rigide, l'initiative renchérirait – de manière artificielle et excessive – le coût des placements financiers pour les institutions de prévoyance vieillesse. L'AVS et les caisses de pension n'auraient plus que deux choix : soit limiter leurs investissements à quelques entreprises seulement ; soit contrôler chaque année des milliers d'entreprises et s'assurer que pas plus de 5% de leur chiffre d'affaires proviennent de la fabrication de matériel destiné à la défense. Avec quelles conséquences ? Premièrement, **l'AVS et les caisses de pension devraient prendre davantage de risques** – devant réduire fortement la diversification des portefeuilles d'investissement. Deuxièmement, elles feraient face à une **très importante augmentation des coûts administratifs**, puisqu'elles devraient contrôler, chaque année, les livres des comptes des entreprises suisses pour que le quota de 5% soit scrupuleusement respecté.

**De telles contraintes et charges réduiraient inmanquablement les rendements et revenus générés par l'activité de placement financier. L'ensemble de notre système de prévoyance sociale en serait fragilisé, alors que les défis pour garantir les rentes sont déjà de taille.** Il faut absolument éviter de surcharger la barque, en ajoutant des interdictions bureaucratiques supplémentaires coûteuses.

## NON

### à une mise sous tutelle de la Banque nationale suisse !

L'introduction d'un quota rigide dans la Constitution fédérale reviendrait à mettre sous tutelle la Banque nationale suisse (BNS). L'initiative introduit, en effet, des critères politiques pour le placement des avoirs de la BNS et mettrait ainsi en danger son indépendance, pourtant ancrée dans la Constitution (art. 99 Cst.). Or, la mission principale de la Banque nationale suisse, aujourd'hui comme demain, est d'assurer la stabilité des prix dans notre pays. Elle combat aussi un renchérissement excessif du franc suisse, ce qui est essentiel pour notre industrie exportatrice.

Pour ce faire, la BNS a besoin d'une marge de manœuvre maximale et non pas d'interdictions bureaucratiques ou de quotas arbitraires qui restreignent massivement ses décisions en matière de placement.

# La position du Conseil fédéral et du Parlement

Le Conseil fédéral est clairement opposé à l'initiative. Dans son message du 14 juin 2019, il recommande de rejeter le texte, sans lui opposer de contre-projet.

## Pas d'influence sur la paix dans le monde

Dans son rapport explicatif, le gouvernement fait preuve de compréhension pour l'intention des initiants : contribuer à un monde plus pacifique. Il relève cependant que la Suisse s'y est déjà engagée de multiples façons, et ce depuis des décennies. Il rappelle aussi qu'**il existe déjà en Suisse une interdiction formelle de financer des armes nucléaires, biologiques et chimiques, des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel. Les exportations de matériel militaire sont, par ailleurs, elles aussi, strictement contrôlées ; celles vers des zones de guerre ou de crise sont clairement interdites.**

« Or, à défaut de lien de causalité, l'initiative ne tendrait guère vers ces objectifs, mais aurait au contraire des conséquences néfastes pour notre pays. », Message du Conseil fédéral<sup>3</sup>

Le Conseil fédéral soutient par ailleurs qu'**une interdiction mondiale du financement des investissements dans l'industrie de l'armement – demandée par les initiants – n'est pas réaliste.** Il relève que ni aux Nations unies ni au sein des autres organisations internationales il n'y a une volonté politique de soutenir un tel projet. Aussi, **un effort individuel de la Suisse n'aurait aucune influence sur l'offre et la demande mondiale de matériel de guerre, ni sur la paix dans le monde ou sur les migrations forcées.** L'initiative n'aurait en clair aucun effet positif.

## Effets très négatifs pour les institutions de prévoyance, les entreprises et la BNS

Le Conseil fédéral estime que l'initiative du GSsA est totalement inefficace et que les moyens proposés non seulement ne permettent pas d'atteindre les objectifs visés, mais surtout portent préjudice à l'AVS, à l'ensemble de l'économie suisse et à la nécessaire indépendance de la BNS.

Lors de la session d'été 2020, l'**Assemblée fédérale** est parvenue à la même conclusion que le gouvernement et a refusé d'opposer un contre-projet indirect<sup>4</sup>.

Le Conseil national a rejeté l'initiative par 120 voix contre 71 et 0 abstention. Le Conseil des États a rejeté l'initiative par 32 voix contre 13 et 0 abstention.

Le débat au sein des deux chambres peut se résumer en une confrontation entre la gauche et la droite. Les partis bourgeois ont défendu la place économique suisse et la sécurité sociale. Les partis de gauche ont, quant à eux, placé les valeurs éthiques au premier plan. Le PS a appelé de ses vœux un contre-projet indirect. Il a été soutenu par les Vert'libéraux et le PDC, mais cela n'a permis de réunir une majorité derrière cette proposition.

## L'investissement éthique, aujourd'hui

En juin 2020, le Conseil fédéral a déclaré que la place financière suisse doit être une référence mondiale en matière de services financiers durables. Dans cette perspective, il a adopté un rapport<sup>5</sup> et des lignes directrices concernant le développement durable dans le secteur financier. Le Conseil fédéral veut, en effet, combler les lacunes réglementaires, accroître la transparence des produits financiers et prendre des mesures au niveau international.

Le gouvernement apporte ainsi une contribution importante à l'investissement éthique et tient compte des évolutions actuelles. L'investissement éthique est une question clé pour les investisseurs privés et institutionnels. En 2006, l'ONU a en effet mis en place des principes pour l'investissement responsable. Depuis lors, le volume d'investissement géré selon ces lignes directrices s'est multiplié, passant d'environ 6 à plus de 60 000 milliards de dollars américains.

De nombreux fonds de pension suisses, comme par exemple, Compenswiss et la Banque nationale suisse, investissent déjà dans des produits financiers durables. Ainsi, par exemple, les caisses de retraite de la Confédération suisse, Swisscom, les CFF, la Poste et Migros, ainsi que Compenswiss sont tous membres de l'Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR). Ils excluent délibérément de leur univers d'investissement des entreprises individuelles, telles que Lockheed Martin, qui fabrique entre autres des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel. La Banque nationale suisse s'abstient également d'investir dans des entreprises qui produisent des armes interdites au niveau international, violent massivement les droits humains et droits fondamentaux ou causent systématiquement de graves dommages à l'environnement.

L'ASIR estime qu'il serait très difficile de mettre en œuvre l'initiative du GSsA. Elle a fait ainsi remarquer à la commission compétente du Conseil national que le quota rigide de 5% est un instrument arbitraire et difficilement vérifiable. Les experts de l'association ont également identifié les principaux problèmes liés à la classification des biens à double usage. Ainsi, ils ont souligné que dans les faits, il n'est guère possible de différencier les produits industriels des biens conçus strictement à usage militaire.

<sup>3</sup> Page 4922

<sup>4</sup> PS, Vert'libéraux et certains membres du groupe PDC

<sup>5</sup> Rapport « Développement durable dans le secteur financier en Suisse », 26 juin 2020



# NON

## aux dégâts infligés aux PME et aux emplois !

L'initiative veut dicter à la BNS et aux institutions de prévoyance (AVS/ AI/APG et caisses de pension) où elles peuvent ou ne peuvent pas placer leur argent. Il leur sera interdit d'investir dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans la fabrication de biens destinés à la défense. Cette limite est, de l'aveu même des auteurs de l'initiative, arbitraire et rigide.

### L'initiative concerne beaucoup de PME sous-traitantes !

L'initiative touche certes des sociétés de dimension internationale comme RUAG, Airbus ou Boeing. Mais – et c'est là que le bât blesse – elle concerne très directement tout autant des entreprises de taille moyenne et PME qui fabriquent des produits à usage civil et militaire. Par exemple des pièces détachées et des éléments d'assemblage entrant dans la fabrication de biens d'équipement militaires. Toute cette chaîne de la sous-traitance est sous le coup de l'initiative !

Exemples d'entreprises concernées :

- *Glas Trösch* qui fabrique des vitres, dont notamment pour les cockpits d'avions. Selon les commandes, celles-ci pourraient également servir à des fins militaires ;
- *Franke* (Argovie) est un fabricant de cuisines et salles de bains, mais il produit aussi des revêtements spéciaux, entre autres pour du matériel de défense ;
- *Constellium* (Valais) produit des pièces d'aluminium de très haute qualité destinés notamment à l'industrie automobile et aéronautique (civile et militaire), tout comme des biens d'emballage ;
- *Jean Gallay SA* (Genève) fabrique des pièces destinées aux moteurs d'avion ;
- *Rewag* à Mühleberg - société de mécanique de précision - fabrique des composants pour les machines Nespresso mais aussi pour l'industrie aéronautique.

Il suffirait d'une commande importante d'une entreprise d'armement pour passer – d'une année à l'autre – dans la catégorie des « producteurs de matériel de guerre » et être frappé d'une interdiction de financement. Refuser ce type de commandes entraînerait une baisse du chiffre d'affaires insupportable, d'où le risque de perte d'emplois et d'un savoir-faire précieux.

Autant d'entreprises de taille moyenne qui seraient donc touchées, en cas d'acceptation de l'initiative, et qui seraient confrontées à de graves problèmes qui s'ajouteraient à l'actuelle crise due au coronavirus. Ne recevant plus de prêts des banques suisses, ces PME ne pourraient plus investir dans le développement de leurs produits et sites. Elles pourraient certes toujours se financer auprès de banques à l'étranger, mais cela serait à la fois coûteux et risqué. Les prêts à l'étranger engendrent des frais élevés et le risque de change est à la charge des entreprises. Tandis que les grands groupes internationaux des industries de défense pourront se rabattre sur un financement à l'étranger, les PME, elles, n'en auront souvent pas la possibilité.

Avec son interdiction stricte de financement, le GSsA tarit de fait la source de fonds pour de nombreuses entreprises suisses. Les PME, épine dorsale de notre économie, seraient sacrifiées sur l'autel de l'initiative du GSsA.



« De nombreuses PME seront pénalisées, de manière arbitraire, par l'initiative du GSsA. »

Benjamin Roduit,  
Conseiller national PDC

Aujourd'hui, l'industrie de l'armement suisse crée des emplois et du travail pour les PME. Elle est déjà étroitement surveillée et ses exportations sont régies par la loi fédérale sur le matériel de guerre. L'initiative n'y changerait rien. Il est faux et impraticable de piocher dans le marché des capitaux, avec un quota rigide de 5%, les entreprises prétendues « producteurs de matériel de guerre ». Les problèmes de délimitation et la bureaucratie – qui en résulterait inmanquablement – réduiraient les possibilités de financement des entreprises suisses. De nombreux emplois en Suisse seraient sur la sellette. C'est irresponsable, surtout en cette période de crise !

### Problèmes de délimitation et insécurité juridique

L'initiative crée des problèmes de délimitation et une insécurité juridique. L'interdiction de financement ne tient pas compte du fait que de nombreuses entreprises concernées fabriquent aussi des produits courants, à usage civil. Comme le montrent les exemples cités précédemment, les fabricants d'équipements de défense sont souvent des conglomérats également actifs dans le domaine des équipements civils. Pour beaucoup d'employeurs et d'entreprises suisses, la part du chiffre d'affaires provenant de la défense varie selon le carnet de commandes et l'année. Une société ne serait alors réputée « producteur de matériel de guerre » que les années où la situation des commandes pour la défense la qualifierait comme tel. C'est totalement insensé !

# NON à la mise sous tutelle de la Banque nationale suisse !

## L'indépendance de la BNS est cruciale

Une banque centrale accomplit son mandat de politique monétaire en toute indépendance des autorités politiques. Ce principe est largement accepté et appliqué dans le monde entier. En Suisse aussi. L'article 99 de la Constitution fédérale garantit l'indépendance de la BNS. Celle-ci ne peut ni solliciter, ni accepter des instructions du Conseil fédéral, du Parlement ou d'un quelconque autre organe. Cela lui permet de mener une politique monétaire en toute indépendance.

**Dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique mondiale, le franc suisse s'est à nouveau fortement apprécié. La tâche de la BNS n'en devient que plus essentielle. Pour cela, il faut que sa capacité d'agir en toute indépendance reste entière et intacte !**

La politique d'investissement de la BNS poursuit des objectifs exclusivement financiers et non moraux. La BNS ne cherche pas à soutenir artificiellement les cours boursiers de certaines sociétés. Son portefeuille est donc large, avec un minimum d'influence et d'incidence sur le marché. À cette fin, les placements de la BNS reproduisent des indices et ne sont gérés que passivement. **L'aspect cardinal pour minimiser les risques est une vaste diversification de son portefeuille.** Dans le cas contraire, la valeur de certaines sociétés risquerait fort de changer sous l'effet des placements effectués par la BNS, ce qui fausserait le marché. **Imposer par voie constitutionnelle un quota rigide excluant systématiquement certaines entreprises réduit à néant les possibilités de réaliser des investissements exempts de toute influence ou incidence néfaste sur le marché.**

**La stratégie d'investissement de la BNS exclut, d'ores et déjà, les entreprises qui violent les droits fondamentaux de l'homme, causent systématiquement de graves dommages écologiques ou produisent des armes mises au ban par la communauté internationale (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques).**

L'initiative du GSsA ne se contente toutefois pas de sacrifier l'indépendance de la BNS en tentant une expérience des plus hasardeuses et dangereuses, à fortiori en pleine économie. Elle interdit à la BNS d'investir dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel en fabriquant du matériel de défense. Cette interdiction s'étend aux produits financiers tels que les fonds et dérivés, s'il ne peut pas être exclu qu'ils contiennent une part d'actions d'une entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires avec la fabrication de matériel de guerre. Si l'initiative semble simple en théorie, elle est très complexe en pratique. Le chiffre d'affaires total d'une société et la part qu'y représentent ses différents secteurs d'activité changent d'année en année. **La BNS devrait alors soit limiter ses investissements à un cercle restreint d'entreprises qui ne tombent assurément pas sous l'interdiction de financement, soit vérifier chaque année – pour une multitude de sociétés – la part du chiffre d'affaires réalisée avec la fabrication de biens destinés à la défense. Et cela serait bien plus compliqué encore s'agissant d'entreprises étrangères.**

Le choix auquel le GSsA confronte la BNS – ainsi que l'AVS, l'AI, l'APG et les caisses de pension – est donc, en somme, simple : **soit une accumulation des risques pris, soit des coûts administratifs énormes.** Mais dans les deux cas de figure, la limite rigide du GSsA réduit fortement l'univers de placement de la BNS, restreint son autonomie constitutionnelle et veut de surcroît la mettre sous tutelle politique – et tout cela, sans pour autant atteindre l'objectif avoué des initiants qui est de tendre vers un monde plus pacifique.



**« L'indépendance de la BNS ne serait plus assurée, créant un risque majeur pour la stabilité des prix dans notre pays. »**

Simone de Montmollin,  
Conseillère nationale PLR

# NON

## à la mise sous tutelle de la Banque nationale suisse !

### Un défi énorme pour la BNS, les caisses de pension et l'AVS/AI<sup>6</sup>

Le quota de 5% rendrait plus difficile pour la BNS, les caisses de pension et l'AVS/AI d'investir dans des produits tels que les fonds traditionnels et les fonds négociés en bourse (Exchange Traded Funds ou ETF).

Les investisseurs devraient passer en revue toutes les entreprises représentées dans un fonds par des parts de capital pour vérifier si elles atteignent le seuil de 5% et ne seraient pas autorisés à investir dans le fonds si une seule d'entre elles le dépassait. Ce contrôle, qui devrait être effectuée chaque année, impliquerait une énorme charge administrative. Par ailleurs, l'interdiction toucherait également des groupes d'importance mondiale comme Airbus, Boeing ou Rolls Royce, qui produisent des biens à la fois civils et militaires et sont représentés dans de nombreux fonds. En conséquence, la BNS, les caisses de pension et l'AVS/AI ne seraient plus autorisées à investir dans de nombreux instruments financiers largement répandus.

À titre d'exemple, l'indice boursier MSCI World, qui comprend les actions de quelque 100 entreprises individuelles de 23 pays industrialisés, est un fonds très prisé qui tente de répliquer une grande partie de l'économie mondiale. Investir dans cet indice, qui contient des actions notamment d'Airbus et de Boeing, ne serait donc plus autorisé. Or, ces fonds sont essentiels afin d'assurer une large diversification des risques, ce qui permet précisément de réduire ceux qui menacent les investissements.

Si l'initiative était acceptée, les coûts administratifs et les risques d'investissement s'en trouveraient augmentés, puisque des investisseurs comme les caisses de pension seraient contraints de se tourner vers d'autres fonds. Ceux-ci devraient également contrôler ces fonds en permanence pour vérifier que des producteurs de matériel de guerre comme Airbus ou Boeing n'y sont pas représentés et éviter des sanctions. Au final, ces contraintes pourraient rejaillir négativement sur les rentes de vieillesse et peser sur les caisses de pension, déjà fortement mises à mal par l'évolution démographique et le niveau des taux d'intérêt.

### Conséquences fâcheuses aussi pour la place bancaire suisse

L'initiative charge le Conseil fédéral de mettre en place des conditions analogues applicables aux banques et aux assurances. Cela aurait des conséquences importantes pour le secteur financier suisse qui représente 9,4% du PIB<sup>7</sup>.

Contrairement à la concurrence étrangère, les banques suisses ne pourront plus proposer à leurs clients certains fonds en actions reconnus à l'échelle internationale ou produits financiers similaires. Elles se verraient alors probablement contraintes de déplacer leurs activités de gestion de patrimoine à l'étranger afin de rester compétitives à l'international, ce qui aurait des répercussions négatives sur le secteur financier, les emplois qu'il crée et donc la performance économique de la Suisse.

<sup>6</sup> Source : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/Abstimmungen/finanzierungsverbot.html>

<sup>7</sup> Source : SECO, 2018

# NON

## à des interdictions qui coûteraient cher à l'AVS et aux caisses de pension !

Les initiants estiment qu'une interdiction stricte d'investissement dans les entreprises qu'ils qualifient de « producteurs de matériel de guerre » – et qui concernerait en premier chef la BNS, les fondations suisses, l'AVS/AI et les 1'562 caisses de pension du pays – aura pour effet de diminuer drastiquement la production d'armes dans le monde. Cela est, tout bonnement, utopique.

En réalité, l'interdiction de financement – actuellement en vigueur et qui concerne les armes prohibées par la communauté internationale – représente déjà une très bonne solution. Les dispositions légales actuellement en vigueur dans notre pays fixent, en effet, un cadre très clair afin que les caisses de pension et la place financière suisse puissent investir les actifs qu'ils gèrent dans des produits financiers de renommée internationale, tout en procédant à une large diversification et avec un faible risque de placement.

Aujourd'hui, **les caisses de pension gèrent quelques 820 milliards de francs de cotisations versées par environ 4,09 millions d'assurés.** Comme le relève le Conseil fédéral, pour ces institutions, les fonds négociés en bourse (ETF en anglais) représentent un moyen adéquat et courant de diversifier les risques de placement, tout en offrant de bonnes perspectives de rendement à des coûts relativement bas – ces fonds n'ayant pas besoin d'être gérés activement. Or, en cas d'acceptation de l'initiative du GSsA, de tels investissements deviendraient pratiquement impossibles.

Autant nous sommes certains que l'initiative n'aura aucun impact sur la production mondiale d'armes, autant nous sommes certains qu'elle aura des effets négatifs pour les caisses de pension et l'AVS/AI.

Les caisses de pension et l'AVS/AI verraient leur possibilité d'investissement fortement limitées. Conséquences :

- un renchérissement des frais administratifs,
- des placements risqués
- des perspectives de rendement moindres.

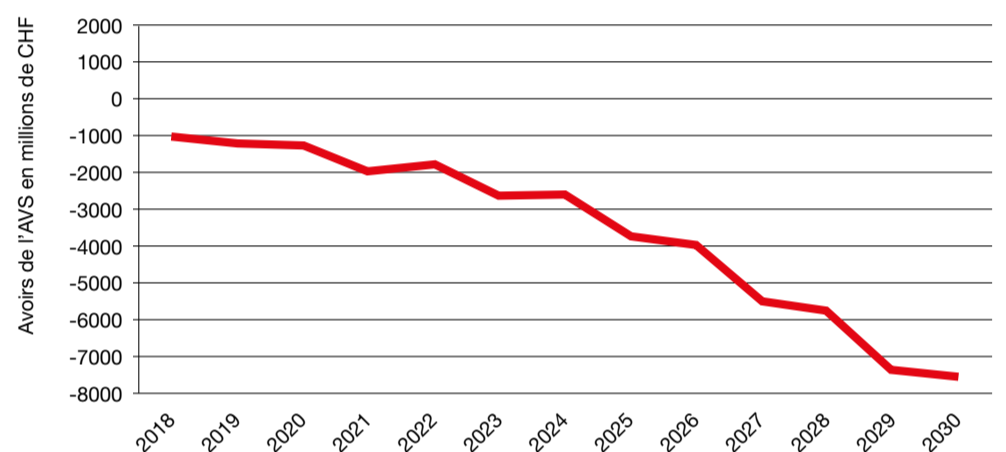
**Les perdants ? Les retraites des Suissesses et des Suisses !**

Comme la BNS, les fondations que l'AVS/AI et les caisses de pension devraient soit limiter leurs investissements à une petite sélection d'entreprises qui ne risquent pas d'être touchées par l'interdiction de financement ; soit elles devraient contrôler chaque année le chiffre d'affaires réalisé par des milliers d'entreprises qui auraient produit du matériel destiné au secteur de la défense. Dans le premier cas de figure, les risques de placement seraient plus grands puisque la diversification du portefeuille serait insuffisante. Dans le second cas de figure, les coûts administratifs prendraient l'ascenseur ! En définitive, ce seraient les revenus des caisses de pension qui fonderaient comme neige au soleil, ce qui ne serait pas sans conséquence sur les rentes et sur le fond AVS qui est, comme vous le savez, dans les chiffres rouges.

### N'affaiblissons pas notre système de prévoyance, déjà suffisamment sous pression !

Notre système de prévoyance sociale est confronté à des problèmes urgents. L'espérance de vie s'est allongée, c'est positif. Mais cela signifie aussi que ces personnes touchent plus longtemps leurs retraites. Or, il y a de moins en moins d'actifs pour les financer. Le déficit de l'AVS se creuse. À cela s'ajoute des taux d'intérêt historiquement bas, ou négatifs, qui mettent également sous pression l'AVS et les caisses de pension.

### Les caisses de l'AVS sont déjà dans le rouge !



Source : perspectives de l'OFAS, Juin 2018

*D'ici 2030, la Confédération prévoit un trou dans le fonds AVS d'environ 8 milliards de francs. L'initiative du GSsA aggraverait la situation.*

Les défis en matière de sécurité sociale sont de taille et les enjeux sont immenses. Évitions donc de surcharger la barque avec des interdictions bureaucratiques supplémentaires coûteuses, comme le voudraient les auteurs de cette initiative !

# NON

## à une mise en danger de la sécurité suisse !

La Suisse est un pays souverain et neutre. Membre d'aucune alliance de défense inter-étatique, elle ne peut pas compter - formellement - sur le soutien militaire d'autres États. La crise actuelle du coronavirus a montré que les chaînes d'approvisionnement peuvent s'interrompre à tout moment.

Comme le prévoit la Constitution fédérale, **notre pays doit donc disposer d'un système de sécurité et de défense autonome, efficace et performant, lui assurant la production d'équipements militaires propres sans devoir nécessairement recourir à du matériel étranger.** Le savoir-faire national en matière de technique de défense que développent bon nombre d'entreprises, grandes comme petites, est nécessaire pour l'armée suisse et la sécurité du pays. En tarissant les sources de financement des producteurs suisses et de leurs fournisseurs de biens destinés à la défense, le GSsA veut, une fois de plus, compromettre la sécurité militaire de notre pays. C'est irresponsable !



« Le GSsA prétend garantir la paix. Le contraire est vrai : son initiative menace la sécurité de notre pays ! »

Jean-Luc Addor,  
Conseiller national UDC

 **NON**

**aux dégâts infligés aux PME et à l'emploi**

**à des interdictions qui coûteraient cher  
à l'AVS et aux caisses de pension**

**à une mise sous tutelle politique de la  
Banque nationale suisse**

 **Le 29 novembre**  
**NON**  
**à l'initiative extrême du Groupe  
pour une Suisse sans armée**

**NON à l'initiative fédérale « Pour  
une interdiction du financement des  
producteurs de matériel de guerre »**  
Comité « NON au diktat du GSsA »

www.GSsA-non.ch